

Conférence de Presse de Madame la Députée Valéria Faure-Muntian, élue de la 3ème circonscription de la Loire

Sommaire

Page 2 – Présentation de la situation de la maison d'arrêt de la Talaudière

Page 4 – Pour une réhabilitation de la Talaudière

Page 9 - Le Plan immobilier du Ministère de la justice

Page 11 – Impact au niveau local

Présentation de la situation de la maison d'arrêt de la Talaudière

UN CENTRE PENITENTIAIRE VETUSTE DE LONGUE DATE

La maison d'arrêt de de la Talaudière a été construite en 1968. Malgré divers travaux d'agrandissement et de remise aux normes, son agencement présente trois écueils majeurs :

- **Un établissement vétuste** : Portes, murs et matériel dégradés et usés.
- **Un manque de place** : Occupation du site à 133% au 1er septembre
- **Des conditions de sécurité dégradées** : La surpopulation carcérale, le matériel dégradé et l'agencement du bâtiment sont autant d'éléments qui empêchent les surveillants de réaliser leur travail en toute sécurité pour eux mais aussi pour les détenus.

DES NUISANCES POUR LES RIVERAINS

Nombre de riverains se plaignent de désagréments liés à la maison d'arrêt :

- **Jet de projectiles depuis la prison** : Certains riverains se sont plain à plusieurs reprises de jets de projectiles depuis la prison. Certains craignent pour la sécurité de leurs enfants notamment lorsqu'ils jouent dans leur jardin qui se trouve aux abords de l'établissement.
- **Intrusion sur leur propriété en vue d'envoyer des objets dans l'enceinte de la prison** : Afin de pouvoir faire pénétrer du matériel dans la prison, les détenus bénéficient d'une aide extérieure. Des tierces personnes n'hésitent donc pas à rentrer sur les propriétés de riverains afin de pouvoir accéder aux abords de la prison et y envoyer du matériel non autorisé. Les détenus et leurs complices rivalisent d'imagination. Dernièrement, c'est un drone ayant échoué sa course dans un jardin qui a été retrouvé par les habitants.
- **Evasion de détenus** : La maison d'arrêt de la Talaudière est tristement connue pour voir été le lieu de plusieurs évasions. L'aménagement de la prison ne permet plus de garantir la maîtrise des détenus et ce sont les riverains qui craignent de voir des évadés se cacher dans leur propriété. A plusieurs reprises, les forces de police ont été contraintes de pénétrer sur les terrains avoisinants l'établissement à la recherche de détenus évadés.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEGRADEES POUR LES SURVEILLANTS PENITENTIERS

À de nombreuses reprises, le personnel pénitentiaires a soulevé des problématiques de sécurité à la maison d'arrêt de la Talaudière. Au manque d'effectifs qui concerne beaucoup de prisons françaises s'ajoute la vétusté des locaux et leur petite taille qui permet la survenance d'incidents.

Afin de protester et demander l'amélioration de leurs conditions de travail, les agents pénitentiaires de la Loire ont effectué un piquet de grève et bloqué les prisons de la Talaudière et Roanne le 15 janvier dernier.

HISTORIQUE DU DOSSIER

Le programme « 3 200 » lancé par la précédente majorité prévoyait initialement la construction d'une maison d'arrêt de 533 places dans le département de la Loire, ainsi que la fermeture du centre pénitentiaire de La Talaudière, qui compte de 327 places dont 287 de maison d'arrêt (sur le QMA, taux d'occupation de 133% au 1er septembre, soit une densité carcérale inférieure à la moyenne nationale des MA).

Les recherches foncières initiées par l'APIJ lors de l'élaboration du programme portaient sur l'agglomération de Saint-Etienne et plus précisément sur la ville de Saint-Etienne. En 2015, l'APIJ a été missionnée pour la recherche de sites pouvant accueillir le nouvel établissement. Au niveau local, le DDT a proposé 28 sites, dont 5 ont été étudiés par l'APIJ. En novembre 2016, l'APIJ a présenté les conclusions de ces études devant les élus, dont le maire de Saint-Bonnet-les-Oules qui ont manifesté leur opposition au projet. En janvier 2017 l'analyse des 8 sites (5 identifiés par l'Etat et 3 par les élus) a été restituée aux élus. Le site de Saint-Bonnet-les-Oules demeurant est apparu comme étant le seul présentant des « contraintes gérables ». Ce site a par ailleurs été acté le 15 mars lors d'un déplacement de JJ Urvoas, sous réserve que les élus locaux ne proposent pas une meilleure alternative. Le député de la 6ème circonscription de la Loire a, dans la continuité de ces échanges, proposé un nouveau site à Pommiers mais qui ne répondait pas aux exigences du cahier des charges.

Le maire de St Bonnet les Oules a très tôt manifesté son opposition totale au projet sur la base d'éléments techniques qui, tous, pouvaient être réfutés. Il a reçu un soutien de la sénatrice communiste, Madame CUCKIERMAN.

Pour une réhabilitation du site de la Talaudière

Face à une telle situation, Valéria Faure-Muntian s'est, dès le début de son mandat, saisie du dossier. Vous trouverez ci-dessous plusieurs de ses différentes interventions publiques afin d'informer les habitants de l'avancé du dossier et pousser à la construction d'une nouvelle prison à Saint-Bonnet-les-Oules.

Déplacement au centre pénitentiaire le 8 aout 2017 :



Peu après son investiture, lors de l'été 2017, Valéria Faure-Muntian s'est rendue à la maison d'arrêt de la Talaudière afin de s'entretenir avec le directeur, Monsieur Xavier Villeroi.

Ce dernier, présentant des photos aériennes de la prison a rappelé les difficultés que présenteraient des travaux de remise à niveau du site de la Talaudière ainsi que les risques de désagrément que représenteraient les dits travaux pour les habitants de la zone.

Il a par ailleurs informé Valéria Faure-Muntian qu'un rehaussement du mur d'enceinte avait eu lieu afin de limiter les troubles causés au voisinage.

Enfin, le manque d'espace sur le site semblait laisser croire qu'une construction sur un nouveau site était l'option soutenue par la direction de l'époque.

Visite de la maison d'arrêt le 22 janvier 2018 :



Afin d'éclairer le public sur la situation de cette prison, Valéria Faure-Muntian a usé de son droit de parlementaire lui permettant de visiter un lieu de privation de liberté. La direction a par ailleurs accepté qu'elle soit accompagnée de médias locaux qui ont pu relayer les besoins du personnel pénitentiaire et des détenus.



Cette visite a mis au jour de nombreux éléments dégradés sur le site (poignées de porte manquantes, éléments brisés...) ainsi qu'un problème de desserte du bâtiment principal pour lequel l'accès n'est possible que par un unique escalier en bois.

Madame Faure-Muntian a également été beaucoup sollicitée par les habitants de la Talaudière ainsi que les syndicats du personnel pénitentiaire qui souhaitent tous une évolution de la situation. Elle a été à l'écoute de chacune de leurs problématiques et les a constamment relayés auprès du cabinet de Madame Belloubet lors d'échanges directs et informels.

Courrier à Madame Nicole Belloubet, Gardes des sceaux :

À la suite de cette dernière visite, Valéria Faure-Muntian a sollicité Madame la ministre, Nicole Belloubet, par courrier afin de l'alerter sur la situation de la maison d'arrêt de la Talaudière.

(voir courrier page 6)



Valéria FAURE-MUNTIAN

Députée de la Loire
Membre de la commission
des affaires économiques
Présidente du groupe d'amitié
Parlementaire France-Ukraine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Nicole BELLOUBET
Ministre de la Justice
Garde des Sceaux
13 Place Vendôme
75001 PARIS

Objet : visite du CP de Saint-Etienne et déménagement

Madame la Ministre,

Le lundi 22 janvier dernier, je me suis rendue au Centre Pénitentiaire de Saint-Etienne, sur la commune de La Talaudière, qui est située dans ma circonscription.

Cette visite faisait suite à des propos tenus par quelques acteurs locaux, élu de la République ou par leurs pairs du monde judiciaire, remettant en question le déménagement de cette prison. Déménagement dont je tenais, par cette visite, à prouver le caractère nécessaire, en soutien à vos services centraux qui en sont également convaincus depuis plusieurs années.

Nécessaire à la fois pour les détenus, dans le cadre du respect du règlement pénitentiaire européen et des textes en vigueur dans notre pays, mais aussi et surtout, nécessaire et indispensable pour l'ensemble du personnel pénitentiaire du site, qui souffre de la vétusté des locaux dont la construction remonte à 1968.

Ce centre pénitentiaire n'offre en effet pas de conditions optimales de sécurité pour l'ensemble des agents qui y interviennent, ainsi que ses occupants.

Ainsi, un seul escalier, en bois et à clairevoie, dessert l'intégralité du bâtiment principal, en total irrespect des réglementations incendie. Très récemment, des travaux ont été financés par le Ministère de la Justice, permettant d'installer, pour la première fois en 50 ans d'existence, des lances à incendie, ainsi que des équipements rudimentaires contenant de façon légère les fumées en cas de feu, le temps d'évacuer le site. Des travaux ont été réalisés sur les réseaux d'eau, mais l'intégralité de ces interventions, font en réalité office de véritable cautère sur une jambe de bois, puisqu'ils avaient simplement pour objectif de maintenir à flot ce centre pénitentiaire et de le faire fonctionner le temps de définir une solution plus pérenne qu'est son déménagement.

De la même façon, la surpopulation carcérale sur ce site est, comme dans l'ensemble du pays, criante, avec des taux de remplissage de 105 à 125% en fonction des quartiers.

La vétusté des locaux se caractérise aussi par bien d'autres aspects, rendant le travail du personnel difficile : des poignées de porte manquent dans les parloirs, et les éléments brisés sont donc remplacés, à défaut, par des targettes ; le quartier disciplinaire de cette prison n'en porte que le nom, les équipes de surveillants devant se relayer la garde de celui-ci alors qu'une équipe devrait y être dédiée ; le greffe dispose de locaux exigus, où les dossiers à archiver s'empilent à même le sol à défaut d'équipement, et cætera.

Situé à immédiate proximité de zones résidentielles, ainsi que contraint par une déclivité des terrains adjacents, ce centre pénitentiaire ne peut raisonnablement être maintenu et étendu sur place et doit déménager. Le site de Saint-Bonnet-les-Oules, est identifié depuis plusieurs années par le Gouvernement et le Préfet de la Loire, comme une parcelle adéquate pour accueillir le nouveau centre pénitentiaire de Saint-Etienne. L'arrivée d'une prison sur une commune est toujours un élément de contestation locale, par méconnaissance du monde carcéral et surtout, parce que la médiatisation de ce type de dossier, occulte complètement le fait qu'au-delà des conditions de détention, ce sont aussi les conditions de travail de nos agents de l'administration pénitentiaire qui sont en jeu.

Quel que soit le nouveau site que vous choisirez, sur Saint-Bonnet-les-Oules ou une autre commune de la Loire, je tenais, par ce courrier, à vous réaffirmer que vous obtiendrez mon soutien plein et entier. Mais au regard de cette situation, il ne serait pas acceptable que le déménagement de la prison de La Talaudière soit reporté *sine die* voire soit enterré.

Pourriez-vous ainsi m'assurer du maintien de ce projet et m'indiquer quel délai de réalisation a été envisagé par vos services ?

Enfin, je tenais à vous informer que j'ai également rencontré, en audience privée, les organisations syndicales représentées sur le site de La Talaudière. Au-delà des revendications nationales qu'ils m'ont présentées, en cours de négociation et dont vous avez une parfaite connaissance, je tenais à vous alerter sur deux demandes qui m'ont été exprimées en particulier et qui sont propres au centre pénitentiaire de Saint-Etienne.

Tout d'abord, l'arrivée des Equipes Locales de Sécurité, sur lesquelles votre prédécesseur, M. Jean-Jacques URVOAS s'était engagé. Celles-ci ne sont à ce jour pas mises en place, du moins pour le site de La Talaudière. Ainsi, en cas d'exfiltration de détenu à réaliser en pleine nuit, des agents escortent à l'hôpital un écroué, sans être armés, simplement équipés de lourds gilets pare-balles (alors qu'ils en réclament de plus légers tels que ceux des forces de l'ordre) et seuls 5 autres agents ont donc la responsabilité de l'ensemble de la prison...

De la même façon, le centre pénitentiaire de Saint-Etienne aurait été identifié au niveau régional comme pouvant recevoir les détenus en situation de mesure d'ordre et de sécurité. En revanche, les MOS qui sont établis sur Saint-Etienne, donnent généralement lieu à un règlement sur place en quartier disciplinaire et un maintien en détention sur le même site du détenu agresseur, alors que celui-ci devrait être transféré sur un autre site pour ne plus poser de difficulté.

Je suis convaincue que ces demandes trouveront écho auprès de vous et dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de mes plus respectueuses salutations.



Valéria FAURE-MUNTIAN

Visite de la prison de Roanne le 27 avril 2018:

Valéria Faure-Muntian s'est rendue, le 27 avril 2018, dans la prison de Roanne avec Nathalie Sarles, députée de la 5^{ème} circonscription de la Loire. Elle a pu y constater que malgré les problématiques de sécurité inhérentes à toute prison, des moyens importants avaient été mis en place sur ce site âgé d'à peine 10 ans.

Conférence de presse pour la première année du mandat le 18 juin 2018 :

Avec ces trois collègues ligériens à l'Assemblée Nationale (Nathalie Sarles, Julien Borowczyk et Jean-Michel Mis), Valéria Faure-Muntian a effectué une conférence de presse le 18 juin 2018 afin de réaliser un point d'étape sur l'action de la majorité dans la Loire. Elle a notamment rappelé son soutien au déménagement de la maison d'arrêt de La Talaudière « nécessité absolue pour le personnel pénitentiaire, qui souffre de la surpopulation carcérale ». Evoquant les enjeux de ce projet de déménagement (amélioration des conditions de travail et de détention), elle a noté que la décision de l'emplacement de la future prison relevait du ressort de l'administration et que ce choix n'était pas entre ses mains.

Question écrite à Nicole Belloubet, Garde des sceaux :

Une question écrite a été officiellement adressée à la Garde des sceaux. Ce dispositif permet aux services de l'Assemblée Nationale de publier la question au Journal officiel et assure les habitants de la circonscription d'une réponse de la part des pouvoirs publics. A l'heure actuelle, le ministère n'a pas encore apporté de réponse.

Question écrite Nicole Belloubet, Garde des sceaux

Madame Valéria Faure-Muntian alerte Madame la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de la maison d'arrêt de la Talaudière dans le département de Loire et l'interroge sur le devenir de ce site. En dépit de l'importance primordiale du secteur pénitentiaire pour notre Etat de droit, les inégalités territoriales en matière d'entretien du parc immobilier pénitentiaire ne permettent plus de garantir la sécurité du personnel pénitentiaire et des riverains des centres de détentions dans la Loire. Malgré les annonces successives des différents Gardes des sceaux, dont le dernier en date, Monsieur Jean-Jacques Urvoas qui avait annoncé en 2015 la création d'un établissement en 2023 à Saint-Bonnet-les-Oules, les habitants de la Loire ne savent toujours pas quelle sera l'évolution du parc immobilier pénitentiaire dans leur département. Alors que le projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022 annonce 7000 à 8000 places de prison supplémentaires et que la réforme de la justice permettra de limiter les peines d'emprisonnement, le centre de détention de la Talaudière ne peut faire l'objet d'un statut quo. Madame Faure-Muntian a précédemment interpellé Madame la ministre à ce sujet et s'est déplacée à plusieurs reprises sur ce site où elle a pu constater son état de vétusté qui, bien qu'ayant été remis aux normes à plusieurs reprises, n'a pas fait l'objet de travaux suffisants lui permettant d'accueillir dignement les détenus, ceci laissant craindre de nouvelles condamnations de la Cour européenne des droits de l'Homme. La présence d'un centre de détention est une contrainte pour les riverains qui, tant bien que mal, s'accommodent de cette situation. Cependant, ils ne peuvent, à juste titre, accepter que le délitement d'une prison soit à l'origine de graves problèmes de sécurité. En effet, cette maison d'arrêt qui se caractérise par son importante vétusté est aujourd'hui tristement connue pour avoir été le lieu de nombreuses évasions et tentatives d'évasions. Par ailleurs, les riverains subissent quotidiennement des nuisances sonores ainsi que des jets de projectiles sur leur propriété. Ce sont même des tierces personnes qui s'infiltrent sur leurs propriétés pour envoyer des objets aux détenus. Ils ne peuvent accepter ces désagréments qui n'auraient pas lieu si le centre pénitentiaire de la Talaudière, et notamment son mur d'enceinte, était réaménagé. Mais au-delà, c'est également le personnel pénitentiaire qui est aujourd'hui à bout de souffle. Les agents font face à une multitude d'agressions rendues notamment possibles par l'état de vétusté de la prison. Ces surveillants attendent depuis plusieurs années une amélioration de leurs conditions de travail. En janvier dernier, face à l'absence de réponse et d'avancée dans les négociations, les syndicats ont ainsi bloqué les prisons de la Talaudière et Roanne. La non-réponse à ce jour aux problèmes pénitentiaires dans la Loire laisse craindre une montée de la violence. Aussi, Madame Faure-Muntian interroge Madame la ministre sur les pistes étudiées par le Gouvernement en matière d'aménagement du parc immobilier pénitentiaire de la Loire afin d'offrir de meilleures conditions de travail au personnel pénitentiaire et assurer la sécurité des riverains.

Le Plan immobilier de la réforme de la justice du Ministère de la justice

UNE NOUVELLE POLITIQUE DES PEINES

Le Président de la République, lors de son discours prononcé à l'école nationale d'administration pénitentiaire à Agen, le 6 mars dernier, a fixé les grandes orientations de la politique pénitentiaire : redonner du sens à la peine, s'assurer de son effectivité et garantir, en toute circonstance, la dignité des personnes.

Objectif : *Redonner du sens à la peine, c'est l'objectif de la nouvelle politique des peines mise en place dans le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la Justice.*

Le projet de loi vise à redonner du sens à la peine en évitant que les peines de moins de six mois soient exécutées en détention tout en assurant une exécution effective des peines supérieures à 1 an. Il doit également favoriser la mise en place de véritables parcours des peines pour éviter les « sorties sèches ».

Comment : *Instaurer une nouvelle échelle des peines.*

Le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice réécrit l'échelle des peines pour éviter des courtes peines d'emprisonnement qui n'empêchent pas la récidive et peuvent être très désocialisantes.

Ce projet de loi devra être accompagné d'une réelle mobilisation des juridictions et des services d'insertion et de probation. Ils se réuniront au sein des commissions d'exécution et d'application des peines pour parvenir à une véritable régulation carcérale.

Impact : *L'étude d'impact du projet de loi évalue que le nombre de détenus devrait baisser d'environ 8 000.*

UNE STRATEGIE IMMOBILIERE GLOBALE

La nouvelle politique des peines s'accompagne d'une stratégie immobilière ambitieuse à partir d'une réflexion renouvelée quant à la nature des établissements et des régimes de détention qui y sont mis en œuvre. Le Ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a présenté aujourd'hui Plan immobilier pénitentiaire.

Le Président de la République a fixé un objectif de construction de 15 000 places sur deux quinquennats. D'ici 2022, 7 000 places seront livrées et les projets permettant la réalisation des 8 000 autres seront lancés. Plus de 1,7 milliard d'euros de crédits d'investissement sont mobilisés d'ici à la fin du quinquennat. Ce programme permet l'évolution du parc pénitentiaire. Aujourd'hui, il existe 3 types d'établissements :

- les maisons centrales pour les condamnés les plus dangereux ;
- les centres de détention pour les condamnés à des peines de plus de deux ans ;

- les maisons d'arrêt pour les personnes prévenues en attente de jugement et les condamnés à des peines n'excédant pas deux ans. Le programme immobilier pénitentiaire crée de nouveaux types d'établissements pour mieux adapter les régimes de détention.

Création de structures d'accompagnement (2000 places)

2000 places en « structures d'accompagnement vers la sortie » (SAS) seront créées d'ici 2022. Les SAS sont de nouveaux types d'établissements qui accueilleront des condamnés à des peines de moins d'un an ou en fin de peine. 24 sites seront répartis sur l'ensemble du pays dont 8 en Ile-de-France vers la sortie en ville ou proche des villes. Comme l'a annoncé Nicole Belloubet, ces SAS « ne nécessitent pas d'être hautement sécurisées. Elles seront implantées en ville, là où existe une offre en termes de soins, de services publics, de logement, d'emploi, de formation ».

De nouvelles maisons d'arrêts (2500 places)

Ce programme prévoit également la construction de maisons d'arrêt « classiques » avec un haut niveau de sécurité dans les régions où elles s'avèrent nécessaires. Dans le même temps, les règles d'affectation des détenus présentant un risque particulier d'évasion seront adaptées pour permettre de les placer dans les établissements les plus sécurisés, indépendamment de leur statut pénal de prévenu ou de condamné. À l'issue de ce programme, nous bénéficierons d'un parc immobilier pénitentiaire adapté à la réalité des besoins, à la nature de la prise en charge que nous entendons offrir aux différentes populations détenues.

Renforcer la sécurité des établissements

Une action résolue a été engagée pour renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires :

- le budget 2018 a augmenté les fonds alloués à la sécurité des prisons de 10 millions d'euros ;
- le renseignement pénitentiaire a été professionnalisé et renforcé. Ses effectifs ont été augmentés dès 2017 pour parvenir à 307 agents.

Dans le cadre de la loi de programmation, une centaine d'agents supplémentaires seront recrutés d'ici 2020 ;

- en 2018, la capacité d'**évaluation des détenus terroristes et radicalisée** aura été doublée pour permettre d'évaluer 250 détenus par an et 450 places dans des structures étanches du reste des détentions auront été créés ;
- des dispositifs enfin efficaces de **brouillage des téléphones portables** vont commencer à être déployés ;
- un marché a été passé pour acquérir des dispositifs de **lutte contre les drones** ;
- la doctrine d'emploi des équipes de sécurité pénitentiaire est en cours de révision pour prévoir leur **armement à l'occasion des transfèrements médicaux** ;
- l'administration centrale va être réorganisée pour créer **un pôle sécurité cohérent et renforcé** pour mettre en œuvre une gestion plus dynamique des profils à dangerosité particulière.

Impact dans la Loire

CONTEXTE

Dans le bassin de territorialisation concerné, incluant la Loire, le Rhône et l'Ain, le besoin en nombre de places le plus important a été identifié dans l'agglomération lyonnaise (besoin de 437 places à horizon 2026). Cette progression est suffisante par rapport à celle évaluée dans les autres départements pour décider d'y implanter une construction nouvelle.

Les constats :

- Les besoins en nombre de places projetés en 2026 sont devenus inexistantes dans la Loire par rapport au nombre de places opérationnelles déjà disponibles.
- En raison de son importante vétusté, la maison d'arrêt de la Talaudière nécessite des travaux de rénovation.

Les réponses :

1. En prenant en compte l'impact de la réforme pénale, la construction du nouvel établissement permettant de créer 206 places nettes, ne se justifie plus.
2. La maison d'arrêt de la Talaudière qui restera en service sera rénovée. Des travaux sont en cours pour chiffrer les enveloppes de travaux de gros entretien et d'aménagement qui permettraient d'améliorer notablement la situation des détenus, du personnel pénitentiaire et des intervenants en détention.

Les différentes étapes sur le site de la Talaudière tout au long du mandat :

- Dans le mois à venir : Etude et chiffrage du montant de la rénovation en cours
- Durant l'exercice 2019 :
 - Installations électriques
 - Système de chauffage
 - Réseau de distribution d'eau
 - Video-protection
- Dans un second temps : travaux sur le mur d'enceinte